

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le dix juin, à 20 heures 30, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Premier adjoint au Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MELIS Christian, GERBE Sylvie, FAURE Elyane, GOUMY Pascal, , PRIEUR Patrick, BAUFOND Christian, MANZETTI Odile, , RODRIGO Sylvie et DARBEAU Joël

Absents excusés : M. CAILLAUD Jean (procuration à GOUMY Pascal), DOMAS Catherine (procuration à GERBE Sylvie), REBEIX Pierre (procuration à BAUFOND Christian) et RONTEIX-JANISSON Guy (procuration à MELIS Christian)

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Secrétaire de séance : FAURE Elyane

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2013

Ordre du jour :

- 1 – Etude diagnostic réseau d'assainissement : choix du prestataire
- 2 – Programme voirie 2013 : Choix de l'entreprise suite à consultation
- 3 – Réfection toitures groupe scolaire et mairie : Choix de l'entreprise suite à consultation
- 4 – Achat terrain ZB 241 à Bassignat
- 5 – Prémption sur terrain ZC 364 aux Chaumes
- 6 – Adhésions au SIEG
- 7 – Divers

1 – Etude diagnostic réseau d'assainissement : choix du prestataire et demande de subvention

Délibération n° 2013-30

Exposé :

- Une consultation a été lancée le 15 avril 2013 pour la réalisation d'une étude diagnostique du réseau d'assainissement de la commune.
- 3 sociétés ont remis leur offre : EGIS EAU, SECAE et SAFEGE.
- La commission chargée de l'examen des offres s'est réunie le 15 mai 2013 pour l'ouverture des plis.
- Les propositions sont les suivantes : EGIS EAU : 18 000 € HT, SAFEGE : 18 852,10 € HT et SECAE : 29 600 € HT.
- Suite à l'analyse des offres, un bilan comparatif des propositions d'honoraires a été établi : l'offre économiquement la plus avantageuse (rapport entre prix et prestations) correspond à la proposition de SAFEGE.
- La commune peut prétendre à des subventions auprès du Conseil Général (30 % du coût HT) et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50 % du coût HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de confier l'étude à la SOCIETE SAFEGE pour un montant de 18 852,10 € HT
- demande à Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette étude.

2 – Programme voirie 2013 : Choix de l'entreprise suite à consultation

Délibération n° 2013-31

Exposé de Monsieur MELIS :

Suite à l'inscription au budget 2013 de crédits pour les travaux de voirie dans le Chemin du Sablon Nord, Chemin de la Bigue et Chemin de Pedoux, une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée pour des prestations inférieures à 90 000 € HT.

Un dossier de consultation a été adressé à 3 entreprises : COUDERT, EUROVIA et RENON.

Suite à l'ouverture des plis par la commission d'examen des offres le 6 juin 2013, le maître d'œuvre a procédé à la vérification des 3 offres reçues qui sont conformes et s'établissent comme suit :

- RENON : 78 924,08 € HT
- COUDERT : 75 550 € HT
- EUROVIA : 71 869 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour l'exécution des travaux pour un montant de 71 869 € HT, soit 85 955,32 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché
- dit que les crédits sont prévus au budget 2013.

3 – Réfection toitures groupe scolaire et mairie : Choix de l'entreprise suite à consultation

Délibération n° 2013-32

Le conseil municipal a décidé de programmer pour 2013 la réfection des toitures du groupe scolaire et de la mairie.

S'agissant de travaux estimés à moins de 90 000 € HT, une consultation a donc été lancée sous la forme de procédure adaptée : 3 entreprises ont été consultées (DOME COUVERTURE, DUGOUR CHARPENTE et SUCHEYRE) et l'avis a été affiché à la porte de la mairie.

L'impératif était que les travaux au groupe scolaire se fassent pendant les vacances d'été.

La commune a reçu une seule proposition : l'entreprise SUCHEYRE pour un montant de 49 387,10 € HT (41 279,10 € pour le groupe scolaire et 8 108 € pour la mairie).

Considérant que cette offre correspond aux estimations faites par un membre du conseil municipal ayant des compétences techniques dans ce domaine,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise SUCHEYRE pour un montant de 49 387,10 € HT, soit 59 066,97 € TTC et demande à Monsieur le Maire de signer le marché.

Des crédits complémentaires seront inscrits à ce programme sur le budget 2013.

4 – Achat terrain ZB 241 à Bassignat

Délibération n° 2013-33

La Direction Générale des Finances Publiques informe que le service du domaine nommé curateur de la succession de Monsieur DOBOT est chargé de vendre la parcelle ZB 241 à Bassignat, d'une contenance de 144 m².

Il est proposé au conseil municipal que la commune se porte acquéreur au prix de 1 € le m² dans le but d'une réserve foncière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord et

autorise Monsieur le Maire à signer la promesse d'acquérir.

5 – Prémption sur terrain ZC 364 aux Chaumes

Délibération n° 2013-34

La commune a reçu de la SAFER une déclaration d'intention d'aliéner un terrain cadastré section ZC n° 364 au lieu-dit Les Chaumes, d'une superficie de 5 857 m², au prix de 14 000 €.

Cette parcelle étant située en zone N (naturelle) au Plan Local d'Urbanisme, il est proposé au conseil municipal que la commune préempte la parcelle pour les motifs suivants :

- Maintien du caractère agricole avec mise en location ou échange foncier avec un agriculteur
- Protection de l'environnement où toute construction nouvelle est interdite en zone N
- Lutte contre la spéculation foncière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à préempter la parcelle ZC 364 pour les motifs évoqués ci-dessus
- demande une estimation au Service du domaine.

6 – Adhésions au SIEG

Délibération n° 2013-35

Le comité syndical du SIEG a accepté le 23 mars 2013 la demande d'adhésion de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage public.

En application des dispositions de l'article L 5212-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et en tant que commune membre du comité du SIEG du Puy-de-Dôme, il convient de se prononcer sur l'adhésion de cette collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve cette adhésion
- prend acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4^{ème} trimestre 2013 pour autoriser cette adhésion et le transfert de compétence optionnelle Eclairage public à compte du 1^{er} janvier 2014.

7 – Divers

1°) Budget 2013 – Décision modificative n° 2

Délibération n° 2013-36

Suite à l'abandon d'un projet de construire de la Société Enval Distribution et à l'annulation du permis de construire délivré en 2011, il y a lieu de rembourser le 1^{er} acompte de la taxe locale d'équipement versé par la société en 2012, soit 6 532 €.

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget 2013, il est nécessaire d'effectuer la modification suivante :

Dépenses, Taxe Locale d'Equipement, article 10223 : + 6 532 €

Recettes, article 10226, Taxe d'aménagement, article 10226 : + 6532 €

(Recettes sous-estimées au vote du budget 2013 par manque d'information).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification proposée.

2°) Programme travaux 2013 Rue de l'Ambène et Place Marcel Morge :

La consultation sera lancée dès qu'on aura l'accord de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

3°) Ecole / Réforme des rythmes scolaires :

Informations données par Sylvie GERBE,

Suite à la décision du conseil municipal de mettre en place la réforme à partir de la rentrée scolaire 2013 et aux propositions faites par l'école, l'organisation du temps scolaire retenue par l'Inspection Académique est la suivante : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30.

Les activités périscolaires seront organisées de 15h30 à 16h30. La mise en place est en cours. Les emplois du temps modifiés ont été présentés au personnel communal. Il est prévu la création d'un Emploi d'Avenir pour répondre aux normes d'encadrement exigées.

L'effectif scolaire prévu à la rentrée est de 103.

4°) Achat matériel

Sylvie GERBE a rencontré un commercial de la Société HOBART pour un lave-vaisselle adapté à la salle polyvalente, le matériel proposé coûte 4 309 € HT. Un autre fournisseur sera contacté pour comparer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.